



# QUIZ AMIANTE

LES RISQUES PROFESSIONNELS LIES A L'AMIANTE



GIST - 28 Rue des Chantiers - CS 50211  
44614 Saint-Nazaire cedex  
Tél. 02 40 22 52 42 - [www.gist44.fr](http://www.gist44.fr)

Vous venez de compléter notre quiz amiante  
et nous vous en remercions.

Nous vous invitons à conserver ce document  
récapitulatif sur l'amiante.

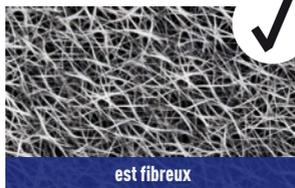




# 1. Pour vous l'amiante...



est d'origine naturelle



est fibreux



peut conduire l'électricité



peut pourrir



peut brûler



repousse l'eau

Les fibres d'amiante sont dangereuses car :

- elles sont **invisibles à l'œil nu**

- elles ne sont **pas éliminées** par l'organisme

- elles ont un **effet toxique local**

> L'amiante est une roche **naturelle**. Il est extrait de carrières (comme peuvent l'être le granit ou le calcaire). Sa particularité réside dans sa nature **fibreuse**.

> A l'état naturel, l'amiante **ne brûle pas**, a tendance à **repousser l'eau**, **ne conduit pas l'électricité** et **ne peut pas pourrir**.

En incorporant les fibres d'amiante à certaines matières, on peut en améliorer les propriétés. De plus, son abondance naturelle en fait une matière très bon marché, d'où son utilisation très importante par le passé.

L'amiante a été très massivement utilisé dans les Pays de La Loire. Pour information, une fibre d'amiante est 400 à 2 000 fois plus fine qu'un cheveu.





## 2. Sélectionnez les objets susceptibles de contenir de l'amiante



**1945**

Premier tableau des maladies professionnelles liées à l'amiante

**1975**

Restriction de certains travaux aux travailleurs de moins de 18 ans

**1997**

Interdiction totale en France

> Etant donné ses propriétés particulières, l'amiante a été largement utilisé dans l'industrie (flocage, **isolation de tuyaux...**), dans les bâtiments (**toitures**, chaudières, **conduits en amiante ciment**, **revêtements de sol**, colles, plâtres, peintures...)

Mais aussi dans les parcs et jardins (**bacs à fleurs**, éléments d'ornement...), dans l'industrie automobile (garnitures de freins, pots d'échappement, joints, ...)

On ne le trouve **jamais dans le bois naturel**, mais attention, il existe des panneaux en fibrociment qui imitent presque parfaitement l'aspect du bois.

Les travailleurs peuvent être exposés à l'amiante lors de travaux d'entretien, de rénovation d'immeubles ou d'installations diverses, d'ouvrages de génie civil, de matériels de transports terrestres, par la mer ou dans les airs...



### 3. Parmi les tâches suivantes, sélectionnez celles qui sont susceptibles de libérer des fibres d'amiante :



Remplacement de menuiseries extérieures



Remplacement ou réparation de chaudières



Rénovation d'une salle de bain



Participation à un chantier de construction de maison neuve



Démoussage d'une couverture au nettoyeur HP



Préparation d'un mur ancien avant peinture

L'amiante a été massivement utilisé pendant **150 ans.**

C'est la **première cause de cancer** professionnel en France.



> L'amiante est totalement interdit en France depuis 1997. Dans les bâtiments construits avant cette date, il existe un risque de libérer des fibres d'amiante. L'amiante pouvant être présent dans les joints et appuis de fenêtre (**remplacement de menuiseries**), dans les joints et tuyaux de raccordement de chaudières (**remplacement ou réparation de chaudière**).

Mais aussi dans les colles de carrelage (**rénovation de salle de bain**), dans les ardoises ou plaques en fibrociment (**démoussage au nettoyeur HP**), dans les plâtres (**préparation d'un mur avant peinture**), dans les conduits, dans les flocages, etc.

Au moindre doute sur la présence d'amiante lors d'une intervention, vous devez en parler à votre employeur.



## 4. Parmi les propositions suivantes, sélectionnez celles qui vous paraissent vraies :

- Je peux contaminer mes proches
- Le cancer est la seule maladie liée à l'amiante
- L'exposition se fait en respirant des poussières contenant de l'amiante
- L'exposition à l'amiante peut entraîner un danger immédiat de mort

### Pathologies **non** **cancéreuses** :

- Insuffisance respiratoire
- Plaques pleurales

### Pathologies **cancéreuses** :

- Cancer broncho-pulmonaire
- Mésothéliome

> **Respirer des poussières** contenant de l'amiante est dangereux pour la santé. Si vous apportez au domicile des vêtements de travail salis par des poussières d'amiante, **vos proches peuvent aussi être exposés aux mêmes dangers.**

Les maladies provoquées par l'amiante surviennent généralement plusieurs dizaines d'années après l'exposition. Si **de courtes expositions ne présentent pas de danger de mort immédiat**, elles peuvent suffire pour provoquer des cancers dans les années à venir. **L'amiante est aussi responsable d'autres maladies que le cancer**, susceptibles d'entraîner des complications invalidantes.

Les affections dues à l'amiante constituent la 2<sup>ème</sup> cause de maladies professionnelles en France (5 000 nouveaux cas de maladies reconnues par an en France) et représentent la 1<sup>ère</sup> cause de décès liés au travail (hors accident du travail).



## 5. Parmi les documents suivants, sélectionnez ceux qui peuvent vous informer sur votre risque « amiante »

- Rapport avant-vente d'une maison
- Documents de repérage avant travaux
- Document unique d'évaluation des risques
- Plan du bâtiment
- Schéma des installations électriques

**L'employeur** doit mettre en place les principes généraux de prévention

Si vous n'avez pas suivi de formation « Amiante », n'y touchez pas :

**« Pas formé, pas toucher »**

> Votre employeur est responsable de l'évaluation du risque amiante. En cas de doute, c'est vers lui que vous devez vous tourner. Pour évaluer le risque dans une situation donnée, l'employeur peut se reporter sur divers documents dont le **diagnostic avant-vente**, le Dossier Technique Amiante (DTA) et surtout, le **Repérage Avant Travaux (RAT)**.

> Les conclusions de l'évaluation des risques liés à l'amiante doivent se trouver dans le **Document Unique d'Evaluation des Risques** de votre entreprise, auquel vous devez avoir accès. Les autres documents techniques (**plan de bâtiment, schéma électrique**) ne permettent pas d'évaluer le risque amiante.

De multiples professions sont encore amenées à être en contact avec les fibres de l'amiante sans forcément le savoir. Renseignez-vous auprès de votre employeur.

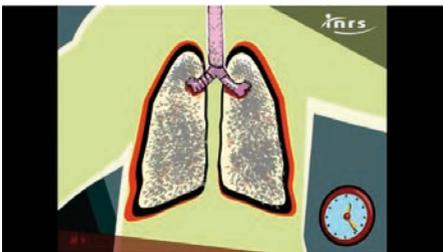




## Vidéo de l'INRS



L'amiante reste présent dans de très nombreux bâtiments anciens. Toute intervention sur un matériau contenant de l'amiante génère une poussière qui pénètre dans les poumons, reste, et entame un long processus de destruction.



Les fibres d'amiante peuvent migrer vers la plèvre, autrement dit l'enveloppe du poumon, voire diffuser vers d'autres organes. Les poumons se transforment et deviennent moins élastiques. Comme une éponge qui s'assèche avant de s'atrophier jusqu'à entraîner une insuffisance respiratoire.



Dans certains cas, c'est le cancer qui s'installe. Il se développe peu à peu, jour après jour de manière irrémédiable. Bien des années après, à cause d'une simple mission de maintenance effectuée sans mesure de prévention, l'amiante achève son travail de destruction.

**Avec l'amiante, informez-vous, protégez-vous !**

# Avec l'amiante, informez-vous, protégez-vous !



**Parlez en à votre employeur**

En savoir plus sur notre site internet :  
rubrique « Employeurs » / « Nos services » / « Atelier amiante »